



# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			DÉBATS PARLEMENTAIRES	ÉDITION COMPLÈTE		
	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
— COMPTE CHÈQUE POSTAL : 100.97, Paris. —							
France, Colonies et pays de protectorat français.....	230 fr.	120 fr.	65 fr.	60 fr.	375 fr.	190 fr.	100 fr.
Étranger: } Pays accordant 50 % sur les tarifs postaux..	405 »	225 »	125 »	145 »	675 »	340 »	170 »
	Autres pays.....	570 »	300 »	155 »	235 »	485 »	250 »

L'Édition des « LOIS ET DÉCRETS » comprend : 1° les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires; — 2° les avis, communications, informations, annonces.

L'Édition des « DÉBATS PARLEMENTAIRES » comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Sénat et de la Chambre des députés ainsi que les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions.

L'ÉDITION COMPLÈTE comprend : 1° l'Édition des « LOIS ET DÉCRETS »; — 2° l'Édition des « DÉBATS PARLEMENTAIRES »; — 3° tous les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes; — 4° les Tables annuelles délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION VICHY (ALLIER)

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 1 FR. 50

#### SOMMAIRE

##### DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

###### Présidence du conseil.

Décret transférant le siège du pouvoir exécutif et des deux Chambres à Vichy (p. 4505).

###### Ministère de l'intérieur.

Décrets portant dévolution du patrimoine de groupements communistes dissous (p. 4505).

###### Ministère de l'éducation nationale.

Décret portant ouverture de crédit (p. 4505).

###### Ministères de la défense nationale et de la guerre.

Arrêté portant réorganisation du ministère de la guerre (p. 4506).

Décret portant nominations (service de santé) (p. 4506).

###### Ministère de la marine militaire et de la marine marchande.

Arrêtés portant inscription aux tableaux spéciaux de la Légion d'honneur et de la médaille militaire (p. 4507).

Arrêté portant inscription au tableau d'avancement (service de santé) (p. 4507).

##### INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Sénat. — Ordre du jour (p. 4507).

Chambre des députés. — Ordre du jour (p. 4507).

#### DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

##### PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Transfert du siège du pouvoir exécutif et des deux Chambres à Vichy.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du maréchal de France, président du conseil, et du ministre de l'intérieur,

Vu l'article 59 de la loi du 11 juillet 1938;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

Art. 1<sup>er</sup>. — Le siège du pouvoir exécutif et des deux Chambres est provisoirement transféré à Vichy.

Art. 2. — Le maréchal de France, président du conseil, et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Vichy, le 8 juillet 1940.

ALBERT LEBRUN.

Par le Président de la République:

Le maréchal de France,  
président du conseil,

PH. PÉTAÏN.

Le ministre de l'intérieur,

ADRIEN MARQUET.

#### MINISTÈRE de L'ÉDUCATION NATIONALE

##### Crédits.

Par décret en date du 4 juin 1940, il est ouvert au ministre de l'éducation nationale un crédit de 263.974 fr. 45 applicable au chapitre 41 du budget des beaux-arts pour l'exercice 1940 (report du chapitre 44 de l'exercice 1939).

#### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

##### Dévolution du patrimoine de groupements communistes dissous.

Par décrets en date du 8 juin 1940 :

1° Les biens de toute nature composant le patrimoine du Syndicat des cheminots de Montchanin-les-Mines (Saône-et-Loire), groupement constituant un syndicat professionnel fondé conformément à la loi du 21 mars 1884 et pourvu d'un administrateur liquidateur suivant jugement du tribunal civil de Chalon-sur-Saône en date du 13 février 1940, sont transférés sans modification au Syndicat des cheminots de Montchanin-les-Mines, syndicat reconstitué, qui en a fait la demande;

2° Les propriétés immobilières et leurs meubles, dépendant des colonies de vacances de Masmejean (Lozère) et de Carnon (Hérault), entrant dans le patrimoine de l'œuvre dénommée L'Enfance ouvrière au grand air, groupement constituant une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et pourvu d'un